

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :
C'EST LE BON MOMENT
ON VOUS AIDE !

Département de Saône et Loire
Les chemins du Tourisme
Responsable
le 6 février 2025 Dompierre les
Ormes

Un Ecolabel pour
valoriser votre
engagement dans
l'environnement

Véronique MARNAT
Référente tourisme durable AURA et BFC

afnor
GROUPE



Programme

LES ACTEURS

- 1) **Présentation de L' AFNOR – Vos contacts en région**
- 2) **L'écolabel européen : comment ça marche ?**
 - ✓ Généralités
 - ✓ Les services d'hébergement touristique
- 3) **Aide Technique Ecolabel Toolbox**
- 4) **Processus de certification et combien ça coûte**
- 5) **Les dispositifs d'aides financières : conditions d'éligibilité et modalités**

**Vos contacts
en région**

afnor
GROUPE

Valérie DURTESTE

☎ : 06 42 89 81 73

valerie.durteste@afnor.org

Basée à la DR de Lille

Elisabeth FERRO-VALLE

☎ : 06 74 54 57 87

elisabeth.ferrovalle@afnor.org

Basée à la DR de Nantes +

- Martinique
- Guadeloupe
- Guyane

Anne YOUNG

☎ : 06 85 82 15 14

anne.youf@afnor.org

Basée à la DR d'Orléans

Muriel LACROIX

☎ : 06 07 95 20 28

muriel.lacroix@afnor.org

Basée à la DR de Bordeaux +

- La Réunion
- Mayotte
- Polynésie Française

Laure GARCIA

☎ : 06 88 34 25 96

laure.garcia@afnor.org

Basée au siège à St Denis La Plaine

Sandrine PERIGON-SCHMITT

☎ : 06 37 22 58 05

sandrine.perignonschmitt@afnor.org

📧

Basée à la DR Nancy

Véronique MARNAT

☎ : 07 88 51 62 37

veronique.marnat@afnor.org

Basée à la DR de Lyon

Nathalie BONNIN

☎ : 06 77 58 66 90

nathalie.bonnin@afnor.org

Basée à la DR de Marseille



Vos contacts AFNOR en région

afnor
GROUPE

Le groupe AFNOR en Bourgogne Franche-Comté

UN ANCORAGE TERRITORIAL FORT

Contactez votre délégation régionale pour :



Accéder au service de consultation gratuite des normes et ouvrages AFNOR



Participer aux ateliers et conférences organisés en région pour rester informé(e) et échanger avec des experts et des professionnels de votre secteur



Bénéficier d'un accompagnement individuel ou collectif sur vos enjeux de développement en lien avec les normes volontaires



Vous former dans nos locaux pour renforcer vos compétences et celles de vos équipes



Rejoindre notre réseau régional et développer des partenariats stratégiques en partageant des bonnes pratiques

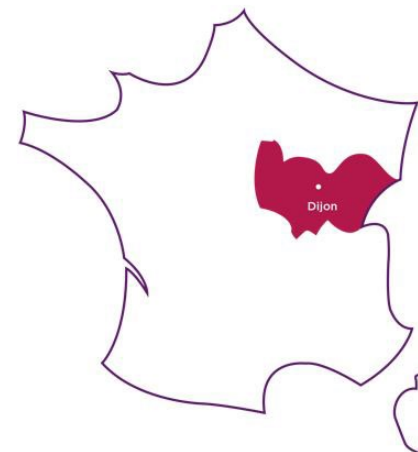
Votre délégation en Bourgogne-Franche-Comté



Solène GUILLET
Votre déléguée régionale



Véronique Marnat
Référente et Auditrice ECOLABEL
Qualiopi



07 88 99 03 42
delegation.dijon@afnor.org

20 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY

www.afnor.org/bourgogne-franche-comte

afnor
GROUPE

Le Groupe AFNOR : 4 métiers

pour s'approprier, construire, mesurer, promouvoir...

NORMALISATION

Opérateur central du système français de normalisation



20 000
experts en normalisation

EDITION

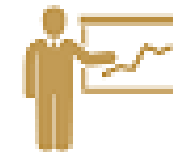
Éditeur de solutions et d'informations professionnelles et techniques fondées sur les normes : accès aux textes, veille, analyse et évaluation



400
auteurs

FORMATION

Formation et conseil sur les normes, la réglementation, avec, à la clé des attestations et diplômes



200
formateurs

CERTIFICATION

Prestations de services et d'ingénierie en certification et évaluation de produits, systèmes, services, personnes



1 600 auditeurs
dont 700 à
l'international

afnor
GROUPE

LES ACTEURS
EN FRANCE
ECOLABEL



Les reconnaissances dans le tourisme

Référencement officiel :

- Titre Maître restaurateur
- Agrément classement meublés



Amélioration de la satisfaction client :

- Séjours linguistiques, Plaisanciers, OTSI....,



Vérification des mesures sanitaires



Démarches durables :

- Ecolabels européens
- NF Environnement sites de visite
- Certification des ports de plaisance
- Label Engagé RSE
- ISO 20121 : Evènements responsables



ECOLABEL EUROPÉEN
Généralités



Caractéristiques

- Dispositif porté par la *Commission européenne* : institué en 1992 par le règlement n°880/92/CE, le règlement communautaire en vigueur aujourd'hui est le règlement (CE) N°66/2010.
- Signes d'excellence, garantissant un niveau d'exigence élevé en termes de *limitation des impacts des produits sur l'environnement*, tout en maintenant une *efficacité* équivalente.
- *Seul label écologique officiel européen* utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne.
- *En France* le Ministère de la Transition écologique et solidaire a confié l'accompagnement de la politique française en matière de déploiement de l'Ecolabel Européen à l'*ADEME* et sa délivrance à *AFNOR Certification*.



Les Ecolabels officiels en France

Les écolabels officiels (type I) :

- ✓ Marque NF Environnement



- ✓ Ecolabel Européen



Selon la norme EN ISO 14 024 :

- ✓ Un éco-produit est un produit (ou service) de qualité qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie
- ✓ Certification par tierce partie

Quels sont les domaines d'application ?

EXEMPLES



- Aujourd'hui **plus de 50 familles de produits** pour les deux labels écologiques pour 300 entreprises en France et plus de 1000 en Europe
 - ✓ jardinage
 - ✓ papeterie
 - ✓ bricolage / décoration
 - ✓ bazar
 - ✓ électroménager et appareils électriques
 - ✓ emballage
 - ✓ détergence
 - ✓ audiovisuel et informatique
 - ✓ ameublement
 - ✓ textiles
 - ✓ **hébergement touristique**
 - ✓ sites de visite
 - ✓ nettoyage intérieur

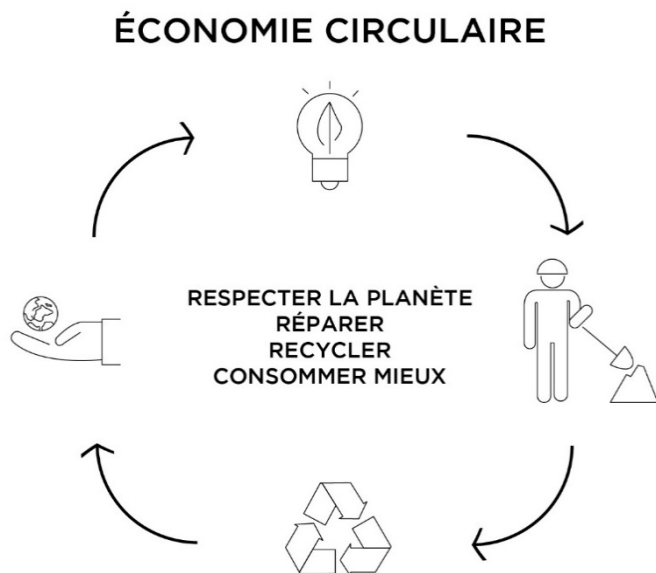
Pour aller plus loin :
www.ecolabels.fr

ECOLABEL EUROPÉEN
Services
d'hébergement touristiques



Impacts environnementaux durant le cycle de vie

LES ECOLABELS S'APPUIENT SUR LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'économie circulaire peut se définir comme un **système économique d'échange et de production** qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus (*Définition norme XP X30 901*).

Ce modèle s'inspire du fonctionnement **en boucle** des écosystèmes naturels contrairement aux modèles économiques standards **linéaires** qui reposent sur une utilisation sans limites des ressources et générateurs de déchets.

Pour qui ?

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE



Tout établissement proposant
les prestations de
services d'hébergement touristique

*Hôtels, Campings, gîtes, chambres
d'hôtes, villages vacances, refuge de
montagne, auberges de jeunesse ...*

Ainsi que les services auxiliaires suivants gérés en propre :

- ✓ les services de restauration,
- ✓ les installations de culture physique ou de loisirs,
- ✓ les espaces verts,
- ✓ les locaux pour les événements particuliers tels que les conférences, les réunions ou les formations;
- ✓ les installations sanitaires, les endroits aménagés pour laver la vaisselle ou le linge ou faire la cuisine
- ✓ les services d'information mis à la disposition des touristes.

Camping Blue Océan

ECONOMIES



➤ Economies réalisées entre 2009 et 2016 :

- ✓ 1230 camions citernes d'eau (15000 l/camion)
- ✓ 1 année d'électricité gratuite tous les 8 ans
- ✓ 3 Airbus A320 de déchets en moins

Camping 4* certifié Ecolabel européen depuis 2009

Quelques exemples de certifiés EE

CENTRES DE VACANCES - CAMPINGS – CHAMBRES D’HOTES – HÔTELS - GITES

Foyer des Jeunes Travailleurs à Autun (71)

Moulin Madame à Givry (71)

La Roche Bleue à La Roche Vineuse (71)

Les Cabanes des Grands Lacs et des Grands Reflets – Territoire de Belfort (dépts 70 et 90)

Ethic Etapes – Dijon – (21)

Les Villas du Parc de Bourgogne à Vanvey (21)

Camping la Roche d’Ully (25)

Camping l’Etang de la Fougeraie – Saint Léger de Fougeret (58)

Hôtels et SPA Régis Marcon – Saint Bonnet De Mûre (43)

Hôtel le Negresco à Nice (06)



LE ZÉRO DÉCHET **CHEZ SOI**

5 GESTES SIMPLES



REFUSER

Produits à usage unique
Prospectus
Publicité
Goodies
Tickets de caisse



Dire "NON MERCI"
Mettre un STOP PUB
sur la boîte à lettres



RÉDUIRE

Gaspillage alimentaire
Emballages jetables
Consommation d'énergie
Acheter moins
Prendre soin de ses affaires



Acheter en VRAC
Acheter LOCAL
Acheter d'OCCASION
RÉPARER
TROQUER, DONNER
PARTAGER



RÉUTILISER

Ce qui peut avoir une SECONDE VIE



Sac en tissu
Contenants en verre
Vêtements usés
Colis



RECYCLER

EN DERNIER RECOURS
ce qui ne peut être refusé, réduit ou réutilisé



Verre
Papier
Carton
Métal
Tissus
Stylos
Cartouches d'encre
Bouchons



COMPOSTER

Le reste



Les DÉCHETS ORGANIQUES

Alimentaire
Bois
Carton non souillé
Feuilles et herbe

Des exemples d'actions concrètes

DÉCHETS – EAU -ÉLECTRICITÉ



- ❑ Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique (si production inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en bac (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en pavillon (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)



- ❑ Limitation de débit robinet (bouchon mousseur)
- ❑ Robinetterie douche : mitigeurs thermostatiques, pommeau à débit réduit, programmateur de douche (sanitaire collectif)
- ❑ Limitation de consommation WC (double flux) – toilettes sèches
- ❑ Récupération des eaux de pluie : cuves d'au moins 10m³ enterrée associé à un système de filtration en amont et de gestion des surpressions en aval

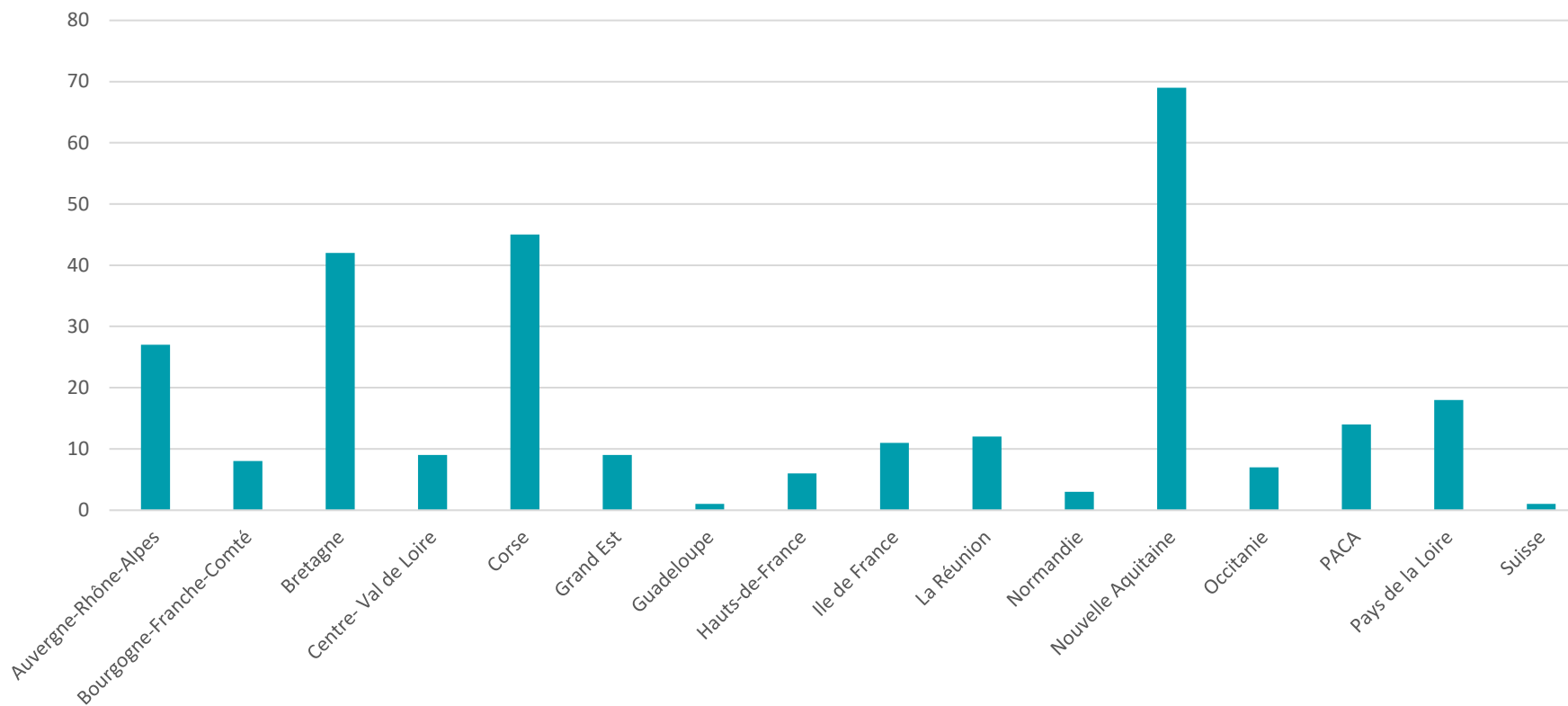


- ❑ Régulation du chauffage : Thermostat radiateur, détection d'ouverture de fenêtre, programmateur horaire
- ❑ Eclairage : Luminaire d'éclairage général à modules LED pré-équipé pour la régulation en fonction de l'éclairage naturel et la détection de présence, détecteur mouvement avec temporisation (WC, parties communes, extérieur), remplacement par des ampoules de classe A, éclairage extérieur

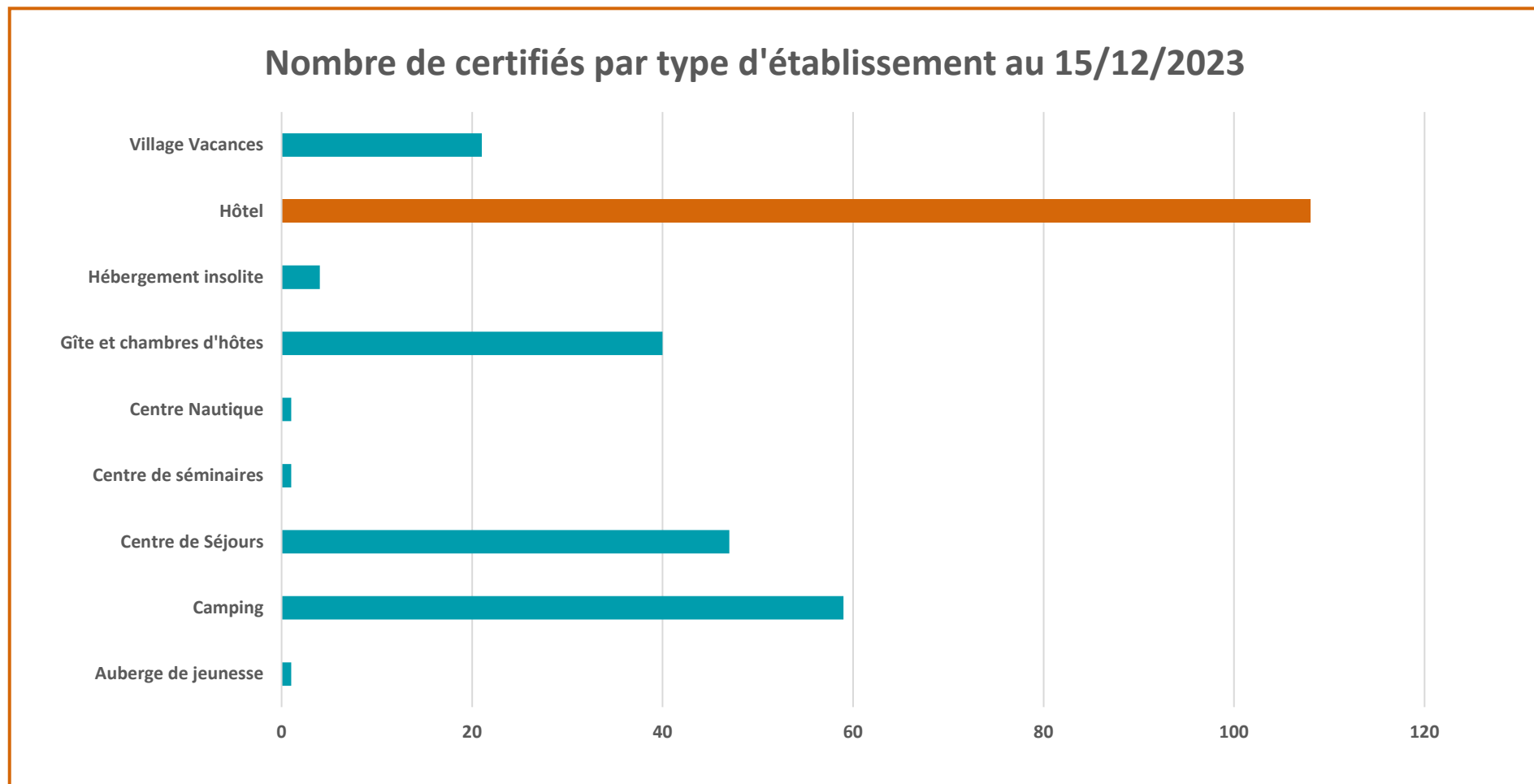
Les certifiés Ecolabel européen en France



Nombre de certifiés par région au 15/12/2023



Les certifiés Ecolabel européen en France



Contenu

67 critères répartis en 5 catégories :

1 Gestion générale

2 Eau

3 Energie

4 Déchets et et eaux usées

5 Autres critères

22 critères obligatoires

45 critères optionnels

Pour être certifié, un hébergement doit satisfaire les critères obligatoires et obtenir un nombre de points sur les critères optionnels en fonction des services proposés.

Critères optionnels : comment ça marche ?



- Les critères optionnels **valent entre 0,5 et 5 points** (90 points proposés au total)
- Le nombre total doit être au minimum de 20 points - 24 points **si des services collectifs sont proposés**.
- Ce minimum est augmenté **selon la présence de services proposés** par l'établissement de :
 - ✓ **3 points** pour le service de restauration dont le petit-déjeuner,
 - ✓ **3 points** pour les espaces verts,
 - ✓ **3 points** pour les installations de culture physique ou de loisirs **ou 5 points** s'il s'agit d'un centre de bien-être accessible aux non-résidents.

Contenu



Thèmes	Critères obligatoires	Critères optionnels
Gestion générale	5	5
Energie	8	14
Eau	3	9
Déchets et eaux usées	3	9
Autres critères	3	8
TOTAL	22	45

Exemples d'actions

VALORISABLES OU À METTRE EN ŒUVRE

Politique générale

- Mise en place d'un programme d'actions et d'une politique environnementale
- Sensibilisation du personnel et de la clientèle à la démarche
- Suivi des consommations d'énergie(s), eau, substances chimiques et production de déchets

Energie

- Dispositifs de chauffage/refroidissement des locaux et de production d'eau chaude performants
- Eclairage économe en énergie
- Absence de chauffage/refroidissement extérieur

Eau

- Sanitaires économes en eau : robinetterie, toilettes et urinoirs
- Réduction de la quantité de linge à laver
- Consommation d'eau de l'électroménager
- Indications relatives à la dureté de l'eau

- Critères obligatoires
- Critères optionnels



Déchets et eaux usées

- Absence d'articles de toilette et de restauration jetables
- Plan de gestion de tous les déchets : réduction, tri, recyclage, compostage
- Achats responsables : papier, détergents, linge, TV, matériel de seconde main...
- Réduction du recours aux produits de nettoyage

Autres services

- Promouvoir les transports en commun et « doux »
- Mise en place d'une politique sociale
- Choix de consommer local : fournisseurs de biens et services (+engagés), produits (+ bio)...

Les bénéfices de la certification

AFFICHER SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉPONDRE À LA
DEMANDE DE
TOURISTES DE PLUS
EN PLUS ATTENTIFS
À LA PROTECTION
DE
L'ENVIRONNEMENT

RASSURER SES
CLIENTS SUR LE
SÉRIEUX DE SES
ENGAGEMENTS

EN INTERNE,
AMÉLIORER SES
PRATIQUES,
FÉDÉRER SES
ÉQUIPES,
RÉDUIRE SES COÛTS
ET ANTICIPER LA
RÈGLEMENTATION

GAGNER EN
VISIBILITÉ SUR LE
TERRITOIRE ET SE
DÉMARQUER DE SES
CONCURRENTS

AIDE TECHNIQUE
L'ECOLABEL TOOLBOX

Déposer son dossier



Ecolabel toolbox : un outil facilitateur







<https://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>

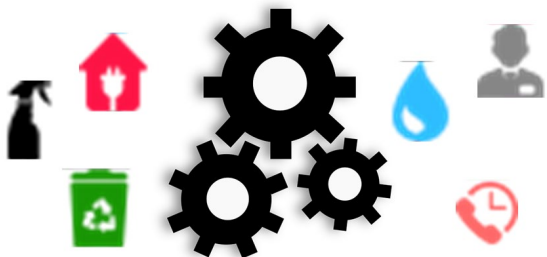
Un espace de travail dédié aux hébergeurs



Etablissements		Reporting			
Auto-Diagnostic		Plan d'action		Dossier	
Critères obligatoires					
	Validé	En cours	A programmer	Non applicable	Total
Critères	4	2	21	2	29

Les exigences du référentiel de l'Ecolabel Européen

Catégorie	N°	Critère	Statut
	9	Ampoules économes	Obligatoire
	11	Débit d'eau des robinets et douches	Obligatoire
	63	Gestion des détergents	Optionnel 3 points
	18	Tri des déchets	Obligatoire
	77	Bicyclettes	Optionnel 1,5 points
	26	Formation du personnel	Obligatoire



Des solutions techniques concrètes



Un kit d'outils marketing et de communication

Des outils à disposition



40 fiches solutions



Des outils marketing et guides en téléchargement



Questions fréquentes

FAQ

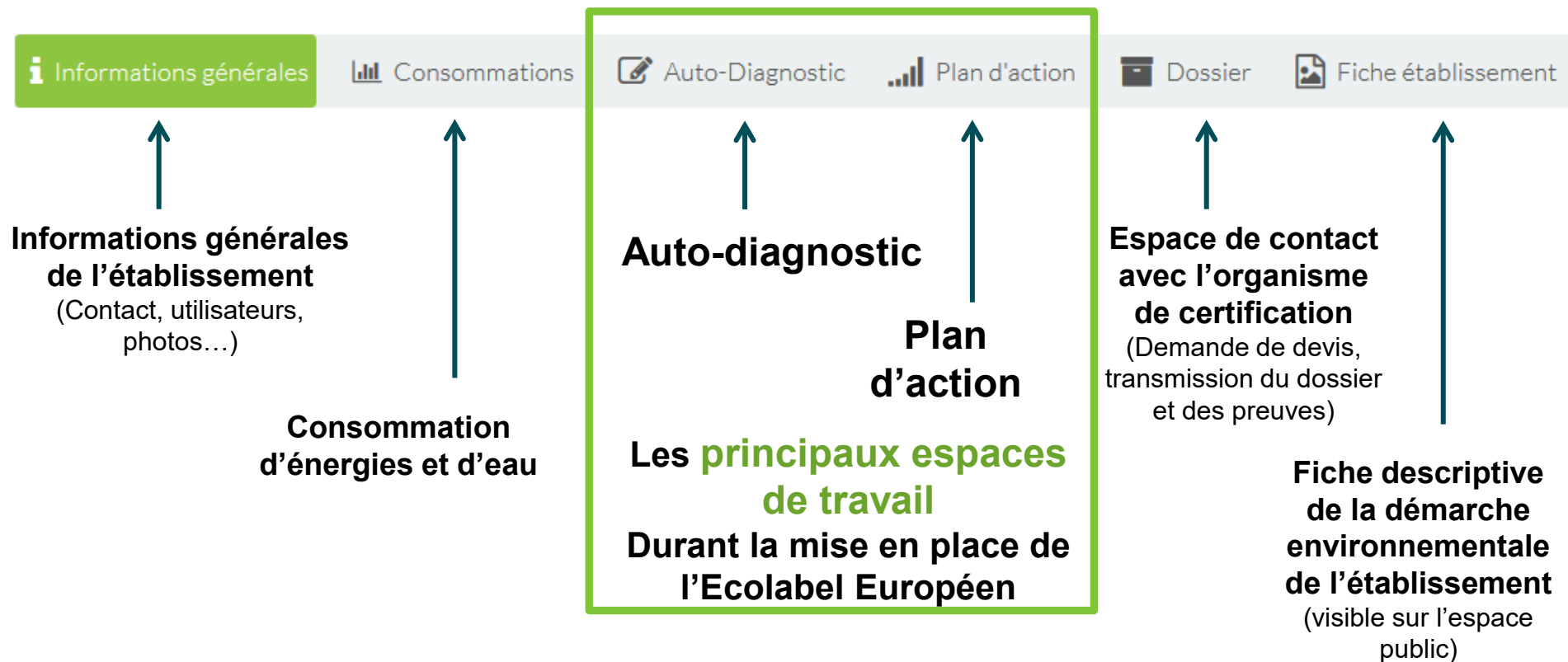
- ✓ Qui peut utiliser l'outil Ecolabel Toolbox ?
- ✓ A quoi correspondent les différents rôles utilisateurs dans l'Ecolabel Toolbox ?
- ✓ Quels sont les pré-requis pour utiliser l'Ecolabel Toolbox ?
- ✓ Quels rôles ont l'ADEME et l'AFNOR en France vis-à-vis de l'Ecolabel Européen ?
- ✓ Quel est le coût d'utilisation de l'Ecolabel Toolbox ? et de la certification Ecolabel Européen ?

Des vidéos de témoignages d'hébergeurs

29



Espace de travail



AUTO-DIAGNOSTIC



Retour au site demo@ecolabeltoolbox.com Déconnexion

Ecolabel Toolbox Votre espace Ecolabel Toolbox Utilisateur (Démon)

Etablissements Reporting

Informations générales Consommations **Auto-Diagnostic** Plan d'action Dossier Fiche établissement

Auto-Diagnostic Hôtel de la Plaine (Démon)

	Validé	En cours	A programmer	Non applicable	Total	Critères à obtenir
Critères	3	1	1	2	7	29

	Validé	En cours	A programmer	Total	Points à obtenir
Points	1.5	3	1	5.5	26

Cat.	Critères	Auto-diagnostic	Actions	Preuves	Mise à jour
🏠	1 - Electricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (SER) (Obligatoire)		4	0	10/11/15
🏠	2 - Charbon et huiles lourdes (Obligatoire)		0	0	10/11/15
🏠	3 - Rendement et production thermique (Obligatoire)		1	1	10/11/15

Tableaux récapitulatifs des critères et points optionnels + Calcul automatique des points

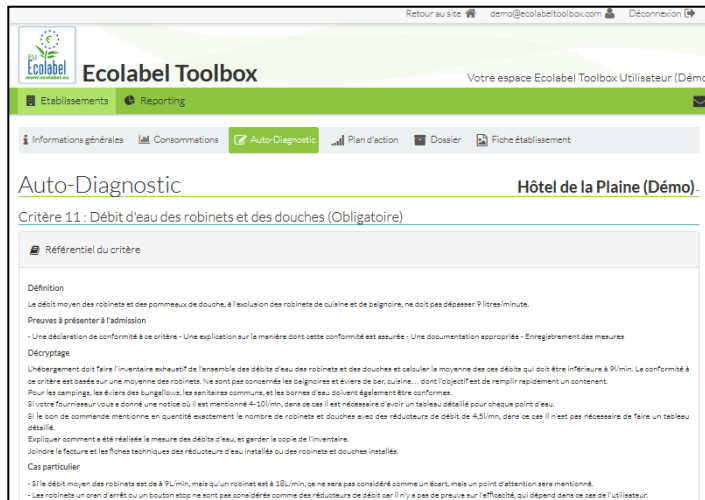
Accès à

Fiche critère

Liste des critères

Statuts de conformité des critères

fiche critère



Retour au site | demo@ecolabeltoolbox.com | Déconnexion

Ecolabel Toolbox | Votre espace Ecolabel Toolbox Utilisateur (Démo)

Établissements | Reporting

Informations générales | Consommations | **Auto-Diagnostic** | Plan d'action | Dossier | Fiche établissement

Auto-Diagnostic | Hôtel de la Plaine (Démo)

Critère 11 : Débit d'eau des robinets et des douches (Obligatoire)

Référéntiel du critère

Définition
Le débit moyen des robinets et des pommeaux de douche, à l'exclusion des robinets de cuisine et de bain, ne doit pas dépasser 9 litres/minute.
Preuves à présenter à l'admission
- Une déclaration de conformité à ce critère - Une explication sur la manière dont cette conformité est assurée - Une documentation appropriée - Enregistrement des mesures

Dérogation
L'établissement doit faire l'inventaire exhaustif de l'ensemble des débits d'eau des robinets et des douches et calculer le moyenne des ces débits qui doit être inférieure à 9l/min. La conformité à ce critère est basée sur une moyenne des robinets. Ne sont pas concernés les baignoires et éviers de bar, cuisine... dont l'objectif est de remplir rapidement un contenant.
Pour les campings, les éviers des bungalows, les sanitaires communs, et les bornes d'eau doivent également être conformes.
Si votre fournisseur vous a donné une notice où il est mentionné 4-10l/min, dans ce cas il est nécessaire d'avoir un tableau détaillé pour chaque point d'eau.
Si le bon de commande mentionne en quantité exactement le nombre de robinets et douches avec des réducteurs de débit de 4-10l/min, dans ce cas il n'est pas nécessaire de faire un tableau détaillé.
Expliquer comment a été réalisée la mesure des débits d'eau, et garder la copie de l'inventaire.
Joindre la facture et les fiches techniques des réducteurs d'eau installés ou des robinets et douches installés.

Cas particulier
- Si le débit moyen des robinets est de 8 à 9l/min, mais qu'un robinet est à 15l/min, ce ne sera pas considéré comme un écart, mais un point d'attention sera mentionné.
- Les robinets à un cran d'arrêt ou un bouton stop ne sont pas considérés comme des réducteurs de débit car il n'y a pas de preuve sur l'efficacité qui dépend de ce que de l'utilisateur.

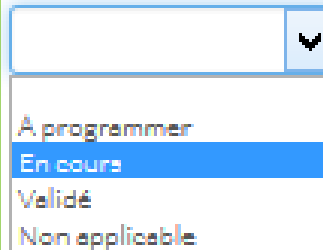
1

Informations sur les critères

Définition des critères (référentiel), explication, cas particuliers, Où trouver l'information?, Les questions à se poser?

2

Auto-diagnostic : statut de conformité



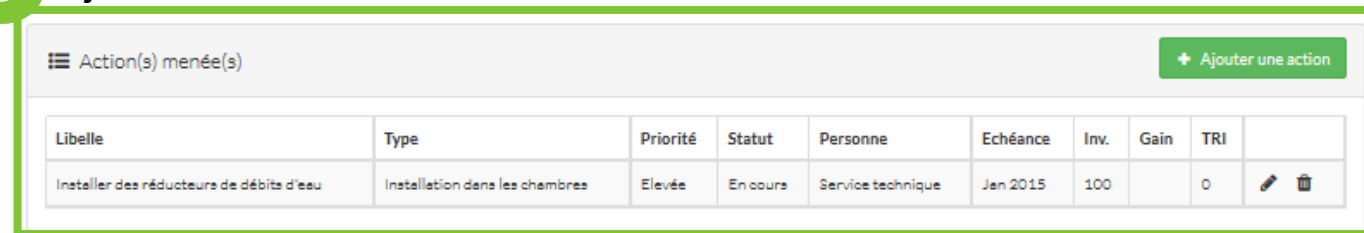
À programmer
En cours
Validé
Non applicable

Commentaire:

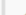

Le débit moyen des robinets et des douches est de 11L / minutes. Seulement quelques robinets doivent être équipés d'un réducteur de débit.

3

Ajouter des actions

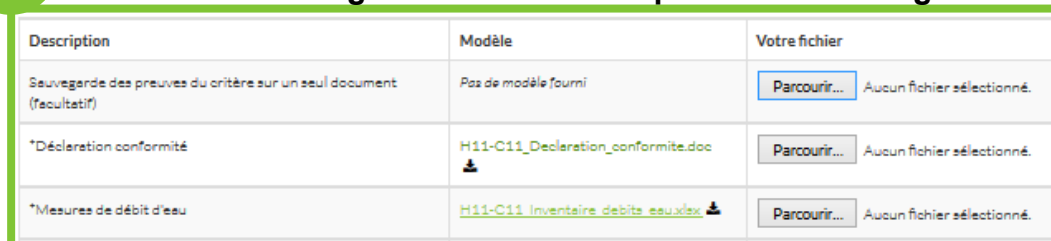




Action(s) menée(s) + Ajouter une action

Libelle	Type	Priorité	Statut	Personne	Echéance	Inv.	Gain	TRI	
Installer des réducteurs de débits d'eau	Installation dans les chambres	Elevée	En cours	Service technique	Jan 2015	100		0	 

4

Preuves : télécharger des modèles de preuves et sauvegarder les preuves de l'établissement



Description	Modèle	Votre fichier
Sauvegarde des preuves du critère sur un seul document (facultatif)	Pas de modèle fourni	Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
*Déclaration conformité	H11-C11_Declaration_conformite.doc 	Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
*Mesures de débit d'eau	H11-C11_inventaire_debits_eaux.xlsx 	Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

PLAN D'ACTION



Informations générales | Consommations | Auto-Diagnostic | **Plan d'action** | Dossier | Fiche établissement

Plan d'action Hôtel de la Plaine (Démo).

Critère(s) concerné(s)	Action	Type	Priorité	Statut	Personne	Echéance	Inv.	+ Ajouter une action				
1	Récupérer la facture récapitulative de la consommation totale d'électricité pour l'année 2014	Comptabilité	Moyenne	Non validé	Comptable	12/2015	0	0	0	0		
1	Faire une liste des fournisseurs d'énergies renouvelables	Recherche de fournisseurs	Moyenne	Non validé	chargé de projet Ecolabel	01/2015	0	0	0	0		
6	Demander attestation sur le type de fenêtre installées (fiche technique) au fournisseur.	Contacteur prestataires externes	Moyenne	Non validé	chargé de projet Ecolabel	02/2016	0	0	0	0		
9	Remplacer les ampoules incandescente 80 W par BC 15 W	Installation	Moyenne	En cours	Responsable technique	04/2016	500	100	5	0		

Investissements et gains annuels

Année	Investissements (euros HT)	Gains (euros HT)	TRI
2015	0	0	0
2016	750	100	7.5

Piloter un plan d'actions Ecolabel Européen

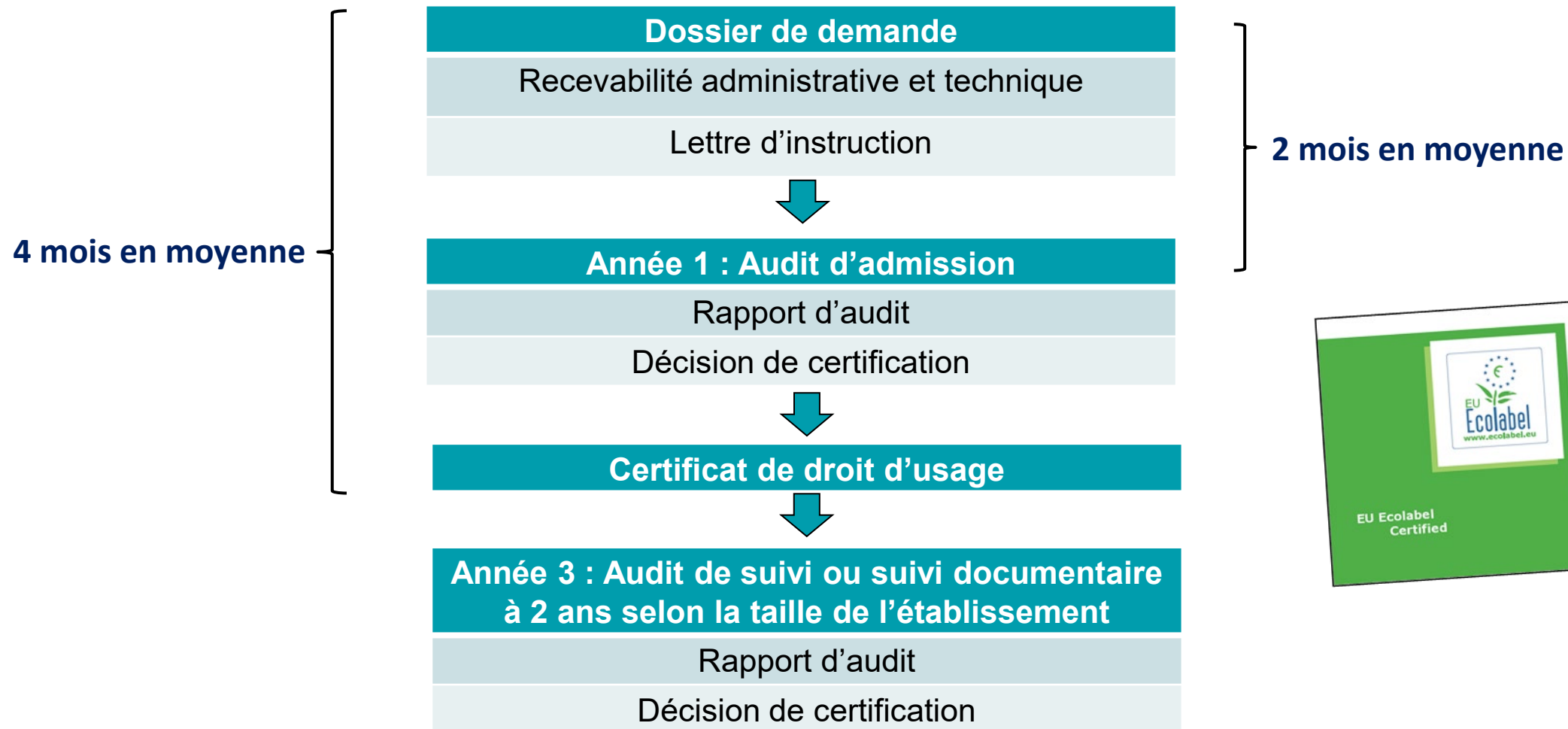
- ✓ Consulter les listes d'actions à programmer par critère
- ✓ Programmer et suivre les actions
- ✓ Rétro-planning, plan d'action par service, ...
- ✓ Possibilité d'indiquer les investissements estimés ou réels, et le gain de l'action si connu.

PROCESSUS DE
CERTIFICATION

Combien ça coûte ?



Processus de certification



Combien ça coûte ?

TARIF 2024

Pour les hébergements touristiques : hôtels, villages vacances, centres de séminaire, campings,...

- **1^{ère} année :**
 - ✓ **Frais d'admission + instruction :**
 - Entre 250 et 1200 € en fonction de la typologie de l'établissement
 - ✓ **Audit sur site :**
 - Entre 695 et 1635 € en fonction du nombre de chambres/logements/emplacements
 - ✓ **Droit d'usage (au prorata temporis) :**
 - TPE : 220 €
 - PME : 500 € ou 750 € en fonction du nombre de chambres/logements/emplacements
- **2^{ème} année :** Uniquement le droit d'usage
- **3^{ème} année :** Audit de suivi + droit d'usage

Frais de déplacement aux frais réels

Combien ça coûte ?

TARIF 2024

Pour les hébergements de moins de 30 chambres : gîtes, chambres d'hôtes,...

Ou emplacements de moins de 100

- **1^{ère} année :**
 - ✓ **Frais d'admission + Instruction + audit sur site : 695 €**
 - ✓ **Droit d'usage (au prorata temporis) : 220 €**
- **2^{ème} année :** Uniquement le droit d'usage
- **3^{ème} année :**
 - ✓ **Suivi documentaire :** à calculer suivant demande
 - ✓ **Droit d'usage : 220 €**

Frais de déplacement aux frais réels plafonnés à 200 € en France métropolitaine

Nos solutions pour vous accompagner...

FORMATION - PACK



- **Des formations intra et inter :**
 - ✓ Comprendre et appliquer les écogestes à son métier (1 jour)
 - ✓ Amorcer la transition écologique avec l'écolabel européen/NF environnement : 1 jour
 - ✓ En route vers l'écolabel européen : 2 jours
- **Un pack transition écologique dans le tourisme :**
(une personne dédiée en région : coordination de la démarche jusqu'à la certification)
 - ✓ formation
 - ✓ accompagnement par des consultants et consultantes partenaires
 - ✓ certification
- **Des propositions financières adaptées à l'établissement et à ses besoins**

LES AIDES TREMPIN ADEME

Tremplin est le dispositif simplifié de l'ADEME à destination des TPE/PME

souhaitant adhérer à la transition écologique ou accélérer dans la mise en œuvre de leur transition écologique.

Ce dispositif vise à financer un, ou plusieurs investissements et/ou études réalisés par l'entreprise figurant dans une liste pré définie par l'ADEME



| Un site complet

ADEME



Sont présents également sur le site de l'ADEME :

- ✓ Les contacts des partenaires
- ✓ Les communes concernées
- ✓ Les conditions d'éligibilité et de financement
- ✓ Le guide d'accompagnement au dépôt d'une demande d'aide
- ✓ Le guide de saisie des dépenses de votre projet
- ✓ Les étapes à suivre

TREMLIN 2024

DESCRIPTION DES PROJETS ELIGIBLES

Les investissements et/ou études n'apparaissant pas dans la liste pré définie par l'ADEME, ne sont pas éligibles

Relevant de certains secteurs géographique, le dispositif de soutien TPE/PME engagées dans la transition écologique est décliné régionalement pour prendre en compte les priorités locales des partenaires de l'ADEME et les programmes déjà existants.

Le porteur de projet doit remplir le tableur : « ADEME TREMLIN 2024 » téléchargeable dans « déposez votre dossier »

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/tremplin-transition-ecologique-pme>

TREMPIN 2024

LISTE DES ACTIONS ELIGIBLES

- Aide à la lutte contre le changement climatique (ex : le bas carbone)
- Aide à la production de chaleur et de froid pour un bâtiment existant (ex : pompe à chaleur, panneaux solaires ...)
- Aide à l'économie circulaire et la gestion des déchets
- Aide à l'écoconception et aux labélisations
- Aide à la mobilité (abris de vélos)
- <https://les-aides.fr/aide/YFBf3w/ademe/tremplin-pour-la-transition-ecologique-des-pme.html>

TREMPLIN 2024

CE QU'IL FAUT RETENIR

Opérations éligibles

- Un ou plusieurs investissements et/ou étude, sur la base d'une liste pré-définie (cf. page suivante).

Conditions d'éligibilité

- Le bénéficiaire doit être une TPE ou PME (entreprise inférieure à 250 salariés) installée en France
- Des devis doivent être présentés lors de la demande d'aide.
- Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être supérieur au montant total de l'aide proposée par l'ADEME.

Opérations non éligibles

- Tous les investissements et/ou études n'apparaissant pas dans la liste pré-définie par l'ADEME ;
- Toutes les opérations pour lesquelles le montant total d'aide est inférieur à 5 000 € (abaissé à 3000€ seulement pour les aides à la mobilité durable et 2500€ pour les aides aux réparateurs) ou supérieur à 200 000 €.

Modalités de calcul de l'aide

- Aide prévisionnelle pour chacun des investissements ou études selon le pourcentage indiqué dans le tableau ci-après avec un montant maximal par ligne.

| A retenir pour agir

LES AIDES

Renseigner le fichier « ADEME Tremplin transition écologique »

- ✓ Ouvre les lignes ou pas en fonction du code NAF et du code postal de l'établissement
- ✓ Oriente vers le partenaire de l'ADEME dont vous dépendez (si besoin)

Aides comprises entre 5.000 et 200.000 € - 30% versés à la signature – 18 mois pour réaliser les actions

Prise en charge de :

- ✓ La formation, l'accompagnement, UO (unités d'œuvre) de l'établissement à mettre sur ligne :
Mise en œuvre de l'Ecolabel européen sur les produits et services de l'entreprise
- ✓ FDT : ligne spécifique pour la formation aux écogestes, la cuisine durable... et actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ *La certification Ecolabel européen, sur la ligne portant cette dénomination*

Questions - Réponses

A VOTRE ECOUTE



**MERCI
POUR
VOTRE ÉCOUTE**

Véronique MARNAT
veronique.marnat@afnor.org
Port : 07 88 51 62 37

Meilleur pour l'environnement...



... meilleur pour vous.